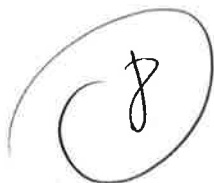


Hermance PUECH et Julien TOMMASINO

Mairie de Murat
A l'attention de M. le Commissaire
enquêteur, Roger GAUDY
Place de l'Hôtel de ville
15300, MURAT



le 18 décembre 2019,

Objet : Projet immobilier sur la parcelle AC0014 Rue du Peyre-Arse

Monsieur,

Dans la cadre de l'enquête publique portant sur le PLU de Murat, nous venons vous suggérer des propositions de modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) concernant la parcelle AC0014 située à Super Murat.

En effet, nous sommes en cours d'acquisition de cette parcelle dans l'objectif d'y construire notre habitation. Cependant, à la lecture des OAP publiées fin juillet 2019, il semble que certains points de ces dernières ne soient pas compatibles avec notre projet. En effet, il est indiqué que la surface constructible est de 3500m² et que cette surface devra accueillir 6 habitations.

Cela nous semble beaucoup, d'autant que nous estimons que la surface pouvant être bâtie est inférieure à 3500m². Le terrain abrite en effet une source et deux zones humides ainsi qu'une zone à fort dénivelé. De plus, il est indiqué dans ces OAP, et cela est tout à fait positif pour le cadre de vie et le paysage, qu'il est impératif de conserver les murets et franges végétales. Nous y sommes tout à fait favorables mais cela réduit donc encore un peu plus la surface. En pièce jointe, vous trouverez une carte d'un aménagement potentiel avec les surfaces non constructibles. La surface ainsi obtenue est de 2470 m². Après discussion avec la municipalité, il apparaîtrait possible de réduire la densité d'aménagement avec l'implantation potentielle de 3 habitations au total. Nous demandons donc à ce que les OAP de la zone 1Auc soit modifiée afin de correspondre aux éléments soulevés précédemment.

Après contact avec Sandrine Lamperti du pôle urbanisme de Hautes Terres Communauté, il nous faudra faire apparaître la division envisagée dans le dépôt de permis de construire. Aussi nous prendrons attache d'un géomètre pour effectuer cette division avant d'envisager l'aménagement de la parcelle.

A noter que nous souhaitons respecter les formes de bâti local et traditionnel, en respect avec les préconisations du nouveau PLU, et en utilisant des matériaux à faible énergie grise (bardage bois, isolations naturels, etc.).

En espérant que ces modifications vous semblent raisonnables et acceptables, nous restons ouverts à discussion sur le projet et disponibles pour échanger de vive voix. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Hermance PUECH et Julien TOMMASINO



1/2

